



**Le Président**  
**Président délégué de Régions de France**

Nos réf. : PR/FB-CCh/2020-23

A l'attention de  
Messieurs les Présidents  
de Département, Agglomération et Métropole

Orléans, le 31 mars 2020

Monsieur le Président, Cher Ami,

Lors de notre point hebdomadaire du lundi 30 mars, nous avons échangé sur la situation de nombreuses associations de nos territoires confrontées aux conséquences du confinement.

Elles connaissent en effet l'annulation de manifestations prévues durant la période de confinement et pour lesquelles elles avaient déjà engagé des dépenses. De plus, les associations sont privées des recettes liées aux entrées payantes.

Certaines rencontrent également une déstabilisation de leur activité et de leur trésorerie en lien avec le confinement.

Le maintien et la poursuite de l'activité de ces associations si importantes pour la vie culturelle et sociale de nos territoires, au-delà du confinement, appelle une mobilisation conjointe de l'ensemble des collectivités financeuses en complément des interventions attendues de l'Etat. Pour cela, nous avons convenu de mettre nos efforts et nos interventions financières en complémentarité.

Aussi, comme convenu et pour assurer la transparence de nos interventions, j'adresse aux collectivités financeuses des nombreuses associations et manifestations qui se déroulent sur l'ensemble des territoires de la région, le cadre d'intervention que la Région mettra en œuvre :

- Concernant les subventions annoncées pour des manifestations ou spectacles annulés la Région versera aux associations :
  - o La part de la subvention correspondant aux charges engagées
  - o Une compensation correspondant aux entrées payantes attendues et non réalisées à proportion de son engagement dans le budget global de la manifestation annulée

Exemple : une manifestation dont le budget global prévisionnel en recettes et dépenses est prévu à 1000€ dont 500€ d'entrées payantes.

Cette manifestation est annulée et les charges engagées correspondent à 600€.

Pour cette manifestation la Région avait annoncé une participation de 250€, soit 25% du budget global.

La Région participera à 25% des charges engagées, soit  $600 \times 25\% = 150\text{€}$

De plus la Région participera à 25% des entrées non réalisées soit  $500 \times 25\% = 125\text{€}$ ,

soit un total de 275€.

.../...

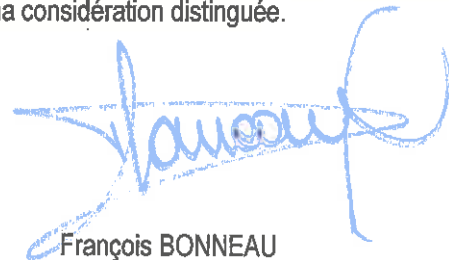
- Concernant le soutien, face à la fragilisation de l'équilibre financier de certaines structures locales ou régionales consécutive au confinement, la Région a décidé de créer :
  - o Un fonds de soutien exceptionnel de 1 million d'euros, pour les structures culturelles les plus impactées par l'annulation de spectacles. La mise en œuvre sera décidée dans le cadre d'un dialogue de gestion.
  - o Un prêt Rebond dans le cadre du Contrat d'Apport associatif Rebond (CARRE) en commun avec la Banque des territoires, dans le cadre d'une enveloppe globale de 2 millions d'euros. Ce fonds sera géré par France Active.

Vous avez été nombreux à annoncer la mise en place par votre collectivité d'outils identiques ou complémentaires. Je m'en réjouis car seule notre mobilisation coordonnée pourra permettre à nos associations de franchir ce cap difficile.

Pour les collectivités qui travaillent actuellement à définir leur cadre d'intervention, les services de la Région se tiennent disponibles pour rechercher les meilleures complémentarités possibles.

Certain que nous avons à cœur d'agir ensemble au service de tous les territoires et de la culture, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Cher Ami, l'expression de ma considération distinguée.

*En l'assurant de ma grande  
attention et de mon amitié.*



François BONNEAU